CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi 15 mai 2007 à 20h30

Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

✦ ✦ ✦

Présidence :	M.	DEROBERT Michel
Présents :	M.	ALBERTO Pierre
	M.	BAUMGARTNER Andréas
	Mme	BOADA Anne
	Mme	CADEI Geneviève
	M.	COLARUSSO Alessandro
	Mme	EPARS Françoise
	M.	FEYER Georg
	Mme	GOBBI Eve
	M.	GRAND René
	M.	GUEX Jean-Pierre
	M.	LAGRANGE Philippe
	Mme	PORCHET Arlette
	M.	REINMANN Bruno
	M.	RYCHNER Georges
	M.	STALDER Michel
Excusé :	M.	BUCHETTI Pierre-Antoine
Assistent :	Mme	HUMBERT Yvonne, maire
	M.	SCHMULOWITZ Joël, adjoint
	M.	MOTTIER Gérald, adjoint

✦ ✦ ✦

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2007
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Rapport du vérificateur aux comptes
5. Approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir (délibération)
6. Approbation des comptes 2006 (délibération)
7. Ouverture d'un crédit de CHF 2'100'000.00 pour la construction du Centre sportif de la Vigne Blanche (délibération)
8. Rapport des commissions sur la législature 2003-2007
9. Propositions du maire
10. Propositions individuelles et questions
11. Message du président sortant
12. Message du maire
13. Huis clos (naturalisation)

✦ ✦ ✦

Le président ouvre l'ultime séance du Conseil municipal de la législature qui s'achève suite aux dernières élections qui ont fait montre d'une grande stabilité et aussi d'un grand suspense.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 MARS 2007

M. GUEX demande de corriger :

> Page 228, point 8, 1er paragraphe : Il précise aussi que le club de foot a bien accueilli la création d'un centre intercommunal.

Sous réserve de cette modification, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le président communique les informations suivantes :

- *Voyage du Conseil municipal, 2 et 3 juin 2007, à Berne et Pays d'Enhaut*
  Le programme détaillé sera envoyé à tous les participants ces prochains jours. Départ prévu à 07h00 et retour vers 18h30, des chaussures confortables sont recommandées pour la marche organisée le dimanche.

- *Abribus*
  Après un contact avec l'administrateur délégué de l'agence immobilière BORY, M. DEROBERT invite la Mairie à solliciter une nouvelle fois la mise à disposition d'une surface de 25 m2 à la route de Malagny sur la parcelle n° 843, en vue d'une place pour un abribus, courrier qui devrait cette fois recevoir un écho plus favorable.

- *Chemin de la Pralay*
  Mme PORCHET donne lecture d'un courrier de M. Jacques GENTIL, du 6 mars 2007, concernant le stationnement illicite au chemin de la Pralay. Il fait part de son vif mécontentement et demande un engagement plus flagrant des autorités communales.

  M. ALBERTO demande en quelle qualité Mme PORCHET a lu ce courrier.

  M. DEROBERT indique que les membres du Bureau sont habilités à répondre et communiquer des informations concernant cette instance.
  Il relève qu'il a aussi reçu une telle lettre, et il perçoit très nettement un certain agacement des habitants à l'encontre de l'entreprise Franck Muller.

  M. SCHMULOWITZ rappelle que la Mairie a demandé des avis de droit afin de tenter de trouver une solution satisfaisante au problème évoqué. Etant donné la servitude de passage au profit de la commune sur ce chemin privé, elle a aussi un devoir d'entretien. Ce chemin a, par conséquent, été entièrement restauré. Un plan de marquage délimitant les places de parking a été déposé à l'OCM.
  La Mairie a rencontré la semaine dernière le conseiller d'Etat Robert CRAMER et a évoqué les problèmes rencontrés avec l'entreprise Franck Muller.
  Une rencontre sérieuse avec les dirigeants de cette société doit être planifiée afin d'aborder les problèmes de parking et les conséquences de l'expansion éventuelle du site.

  Mme GOBBI précise qu'au vu du droit de passage sur ce chemin privé, la Commune est le fonds dominant et a un devoir d'entretien, la police pourra également intervenir en cas de parcage en dehors des zones de marquage au sol.

M. STALDER rappelle que Genthod a la chance d'avoir une société de renom sur son territoire. Il estime important d'entrer en dialogue pour régler les différents problèmes. Il pense que cette entreprise doit pouvoir s'intégrer dans la vie villageoise.

M. GUEX propose de créer un groupe de travail afin de discuter bilatéralement des problèmes, et en tenant compte aussi de l'agenda 21.

Mme le maire indique qu'elle a bien entendu le message mais précise que la Mairie a déjà pris des contacts avec cette entreprise à plusieurs reprises. Cette société a grandi trop rapidement et malheureusement certains secteurs n'ont pas été maîtrisés convenablement. Elle suggère qu'une commission rencontre les dirigeants.

Une rencontre, dont les modalités sont encore à clarifier, est à programmer entre les autorités communales et les dirigeants de la société Franck Muller d'ici fin juin.

- *Groupement des législatifs de la rive droite (GLRD)*
  Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2007 est à disposition des personnes intéressées.
  Lors de sa séance du 28 mars dernier, le Groupement a pris connaissance des votes des six communes membres visant à pérenniser ce Groupement. Seule Genthod a refusé.

  M. DEROBERT tient à préciser que le Conseil a uniquement refusé l'officialisation de ce Groupement par le Conseil municipal.

  Mme PORCHET indique que si un conseiller est intéressé à poursuivre cette activité, il est le bienvenu au sein de ce Groupement. Elle tient à sa disposition l'ensemble du dossier.

- *Elections du 29 avril 2007*
  M. STALDER donne lecture d'un courrier envoyé par le GIG à la Chancellerie concernant le feuilleton rocambolesque vécu lors des dernières élections du maire, ainsi que de la réponse reçue.
  Il se dit inquiet pour la démocratie au vu des résultats définitifs validés par des commissaires qui se sont avérés ensuite manifestement faux.

3. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

- *Achats de terrains*
  Accord des consorts MOSER-PROKESH pour la vente de la parcelle n° 563, d'une surface de 5'754 m2, à la Commune de Genthod, pour le prix de Fr. 1'179'570.00 (Fr. 205.00 le m2).

  La délibération ainsi que celle relative à l'achat de la parcelle n° 1149, propriété de l'Eglise protestante, d'un montant total de Fr. 2'025'100.00 (Fr. 100.00 le m2) seront présentées en votation lors du Conseil municipal du 19 juin prochain.

- *Nouvelle législature*
  Prestation de serment des maires et adjoints à la cathédrale Saint-Pierre mardi 29 mai 2007 à 17h00.
  Installation du nouveau Conseil municipal lundi 4 juin 2007 à 18h30 à la mairie, suivie d'une réception.

- *Chemin des Rousses*
  Réponse de l'OCM à la demande de la commission du génie civil du 13 mars dernier sollicitant la possibilité de réserver aux seuls bordiers la possibilité de circuler dans ce chemin.
  Le chemin des Rousses est une voie publique ouverte à la circulation ; il doit donc le rester en tout temps. De ce fait, y introduire une restriction de circulation n'a pas sa raison d'être. Le chemin en question est peu fréquenté, les véhicules y circulant ne doivent pas incommoder les riverains au point d'envisager une telle mesure. D'autre part, entrer en matière créerait un précédent non négligeable. En conséquence, l'OCM a le regret de confirmer qu'il n'est pas favorable à donner suite à cette demande.

- *Pose d'un miroir*
  L'OCM maintient son refus d'autoriser la pose d'un miroir pour faciliter l'accès à la route du Creux-de-Genthod en descendant la route du Saugy.
  L'OCM a constaté que la visibilité est satisfaisante pour quiconque s'engage avec la prudence qui s'impose. La pose de miroirs doit être insérée quand la visibilité est nulle. Les miroirs ne constituent pas la panacée ; ils sont inutilisables en hiver, déforment la vision des autres usagers, et les deux-roues y sont notamment peu perceptibles. Les miroirs ne sont pas installés pour aider les véhicules entre deux axes sur le domaine public.

  Mme HUMBERT se dit insatisfaite de ces deux réponses de l'OCM.
  Une demande a été formulée aux consorts DOMINICE les priant de tailler leur haie.

- *Téléréseau*
  Suite à la décision de la commission du génie civil de supprimer le montant de Fr. 2'000.00 demandé pour se raccorder au téléréseau, qui ne rencontre pas un succès notable à Genthod, un *tous ménages* a été distribué annonçant cette décision tout en précisant que ce montant sera remboursé à ceux qui l'avaient déjà payé.
  Il y a deux ans, un budget de Fr. 1'700'000.00 avait été voté pour l'installation du téléréseau. A ce jour, env. Fr. 860'000.00 ont été investis et Fr. 65'000.00 de taxes pour l'installation chez les privés ont été encaissés.

  M. DEROBERT s'inquiète des conséquences financières pour la commune.

  Mme le maire le rassure en précisant que la marge financière est énorme, même pour satisfaire la demande des communiers qui n'avaient pas demandé le raccordement au préalable, mais l'offre est limitée dans le temps.

  M. STALDER souligne qu'à l'époque cette taxe avait été mise dans le budget par coutume dans la région. Toutefois, passablement de Gentousiens trouvaient onéreux de payer cette somme de Fr. 2000.00 simplement pour se raccorder au téléréseau, en plus de payer pour l'utilisation à leur domicile. La commission ayant remarqué un blocage, elle a préféré supprimer ce frein à l'expansion et a tablé sur les rentrées mensuelles régulières. La Commune peut se permettre d'offrir, en terme d'investissements dans les infrastructures communales, ces raccordements.

  Mme GOBBI relève une communication déficiente de la société Cablecom.

- *Centre sportif de la Vigne Blanche*
  Lors de la dernière assemblée générale extraordinaire de l'ACG, les Communes ont approuvé le financement, par le Fonds d'équipement communal, du futur centre sportif intercommunal de la Vigne Blanche, réalisé conjointement par les Communes de Bellevue et Genthod, pour un montant de Fr. 1'200'000.00 (soit 30% du coût actualisé de Fr. 4'001'260.00 achat du terrain non compris).

Elles ont assorti leur décision de la condition selon laquelle, pour bénéficier de cette aide, ce projet devrait être voté par les Conseils municipaux des deux communes concernées.

4. RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES

M. MOTTIER est désolé et navré d'annoncer que le rapport est inexistant à ce jour. La Mairie a rencontré quelques problèmes avec le réviseur aux comptes, qui n'a pas terminé la révision dans les temps impartis. Néanmoins, il précise que la révision est faite à hauteur de 98%, il ne reste que la fiscalité à vérifier. La Mairie a insisté en vain pour obtenir ce document pour le Conseil, le 15 mai étant la date butoir pour l'acceptation des comptes.
Selon le service de la surveillance des communes, il est possible d'accepter les comptes sous réserve du rapport du vérificateur aux comptes. Il précise que le rapport devra être avalisé par le Conseil municipal en place. Les comptes, les chiffres, les tableaux, les balances, l'excédent de recettes, le bilan, les amortissements sont les mêmes que ceux approuvés en commission des finances.

Mme GOBBI souligne que le rapport doit aussi être approuvé par le Conseil, et qu'il sera difficile d'échapper à un Conseil municipal extraordinaire.

Mme PORCHET relève une certaine négligence de la Mairie.

M. DEROBERT espère que la Mairie ne gardera pas le même réviseur aux comptes.

M. GUEX relève le manque de sérieux et soutient la proposition de M. DEROBERT.

Les comptes seront approuvés mercredi 23 mai à 18h30, avec à l'ordre du jour les questions financières.

5. OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 2'100'000.00 POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE SPORTIF DE LA VIGNE BLANCHE (DELIBERATION)

M. GUEX rappelle qu'il s'agit d'un projet intercommunal situé sur le territoire de la commune de Bellevue. Préavis favorables de la commission culture, sports et loisirs du 27 mars 2007 et de la commission des finances en date du 24 avril 2007.

Mme GOBBI a enregistré plusieurs remarques quant à l'emplacement choisi pour implanter ce centre sportif. Elle demande d'expliquer à la population le report de droits à bâtir et qu'il s'agit d'une obligation de lieu.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu la volonté des autorités communales de Bellevue et Genthod de réaliser le Centre sportif de la Vigne Blanche sur la parcelle No 3826, feuille 13 de la commune de Bellevue, sise au chemin des Tuileries,
vu le projet de construction établi par le bureau d'architecture G. Rousset,
vu le devis général établi par le même bureau,
vu l'engagement des communes de la rive droite de se doter d'équipements sportifs en prenant garde d'éviter les doublons,
vu le PLQ 28060 concernant la zone des Grands-Champs,
vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 17 janvier 2007 relatif à la création du Groupement intercommunal du Centre sportif de la Vigne Blanche, soit GIVB,
vu l'autorisation de construire DD 96947/1 délivrée le 14 juillet 2003,

vu l'autorisation de construire complémentaire DD 96947/2 déposée le 16 février 2007,

vu le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission culture, sports & loisirs de la commune de Genthod en date du 27 mars 2007,
vu le préavis favorable de la commission des finances du 24 avril 2007,
et sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide de

1. *D'approuver l'adhésion de la Commune de Genthod à ce projet intercommunal entre les communes de Bellevue et Genthod pour la réalisation du Centre sportif de la Vigne Blanche sur la parcelle No 3826, feuille 13 de la commune de Bellevue, sise chemin des Tuileries.*
2. *D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 2'100'000.00 représentant la part de la Commune de Genthod à la construction des installations du futur centre sportif, dont à déduire les subventions versées par le Canton et la participation du Fonds d'équipement communal.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Genthod dans le patrimoine administratif, sous la nature 152 intitulée «prêts et participations aux communes et aux établissements qu'elles financent en commun».*
4. *D'amortir la dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte N° 34-331 de 2008 à 2037.*
5. *De charger Mme le maire de signer toutes pièces utiles pour l'adhésion de la Commune au groupement intercommunal en question.*

Mise au vote, la délibération est approuvée par 15 voix pour, soit l'unanimité

6. RAPPORT DES COMMISSIONS SUR LA LEGISLATURE 2003-2007

Commission des bâtiments

La commission des bâtiments a eu fort à faire durant cette législature. C'est avec une trentaine de réunions qu'elle parvient aux résultats suivants :

- Toutes les étapes de l'immeuble locatif du chemin de la Mairie, offrant 17 appartements sous le label Minergie, ont été réalisées. Les nouveaux locataires ont pu emménager en février passé. C'était la réalisation phare de cette législature.
- L'école a bénéficié d'un grand nombre d'améliorations et de rénovations. Certaines salles de classe, la salle des maîtres, l'éclairage, les circuits de chaufferie, les sous-sols pour les archives et la bibliothèque, le sol de la salle de stockage de gymnastique ont été repensés et rajeunis.
- La Mairie a reçu un central téléphonique moderne et le système de chauffage-ventilation du rural et de la mairie a été renouvelé.
- Des améliorations aux niveaux du son et de l'éclairage de la salle communale ont été apportées.
- Le bâtiment du tennis club de Genthod a bénéficié de beaucoup de soins, intérieurs et extérieurs.
- La transformation de la maison Leuba, qui contiendra à la fin de cette année six appartements neufs en lieu et place des trois anciens, est en cours. Les travaux avancent actuellement bon train.
- La rénovation de la ventilation et de la cuisine du restaurant du Creux-de-Genthod est interrompue pour laisser la place aux utilisateurs pendant la belle saison. Les travaux reprendront dès la fin de l'été.
- La rénovation des murs extérieurs de la mairie ainsi que le traitement des boiseries extérieures au rural sont terminés. Le nouvel escalier en verre sablé est en pleine installation.

- Le nouveau centre communal est à l'étude, avec la poste et l'épicerie qui le jouxteront. En plus de sa fonctionnalité, la commission est très exigeante sur son intégration dans le paysage et les

économies d'énergie réalisables. Il rentre dans les perspectives 2007-2011 et devra être la fierté de Genthod.

- Le rural, qui par ses très grands volumes pourra recevoir des locaux aux fonctions variées, est en cours d'étude par l'architecte M. MEYLAN.
- Le plafond de la salle de Saussure (ancienne bibliothèque) devra être phonétiquement isolé de l'appartement qui se trouve au-dessus de lui.

La commission des bâtiments a, en outre, mandaté la commission de l'aménagement pour étudier les possibilités d'acquérir du terrain afin d'y accueillir le projet voirie-pompiers. La requête a été transmise à l'Exécutif, et les transactions sont terminées.

Le travail n'a donc pas manqué et il en reste encore au moins autant pour la future commission, à laquelle M. RYCHNER souhaite plein de réussite.

Il adresse ses plus vifs remerciements à l'Exécutif, aux membres de sa commission et aux autres conseillers qui sont souvent venus et ont participé par intérêt et diligence. Les débats ont toujours été très courtois et très constructifs.

Commission de la sécurité publique

Durant cette législature, il a surtout été question de sécurité aux alentours de l'école.

- Après plusieurs courriers, sans effets, adressés aux parents d'élèves pour les inciter à déposer les enfants sur le parking de la poste, il a fallu raisonner différemment. Pour ce faire, la commission a décidé la fermeture du portail sur la route de Valavran et l'ouverture, non sans peine, de la porte du côté de la salle de gymnastique.

- En collaboration avec la commission du génie civil et Urbaplan, la commission a étudié les deux possibilités offertes pour une meilleure sécurité au carrefour route de Valavran-route de Rennex, soit des stops ou des feux. C'est finalement la situation actuelle avec les stops qui a été retenue. Malheureusement, ils ne sont pas toujours respectés, même par les TPG !

- Suite à une pétition signée par plus de 50 personnes, la commission s'est penchée sur l'engagement de trois patrouilleurs ou patrouilleuses scolaires. La Mairie a finalement pu engager, non sans mal, une première, puis une seconde personne pour cette fonction, sachant que les candidates, avant d'entrer en fonction, doivent être agréées par le département des institutions.

- Durant le printemps 2006, la commission a étudié une résolution demandant l'ouverture 24h/24h et 7j/7j du poste de police de Versoix. Adoptée par le Conseil municipal, elle a été envoyée en septembre de la même année au département de M. MOUTINOT. Les communes voisines ont fait de même. Le rêve est permis, mais il semblerait que cette année la voiture de la police circule et elle est plus présente sur le territoire communal.

Commission scolaire et bibliothèque

Cette commission a fonctionné au rythme de l'année scolaire et a donné régulièrement le résumé de ses activités aux membres du Conseil municipal.

En septembre : bilan de la fête des promotions et établissement du budget de l'année suivante après avoir pris contact avec le maître principal afin de connaître les besoins des enseignants et les effectifs des élèves lors de la rentrée, ainsi qu'avec la bibliothécaire.

En octobre : fonctionnement du restaurant scolaire et des activités parascolaires, participation de la Commune aux frais d'inscriptions des élèves intéressés à la course de l'Escalade.

En novembre : organisation du concert de Noël à l'intention des aînés.

Dès le mois de décembre : organisation de la prochaine fête des promotions (contacts avec le corps enseignant, sociétés communales, pompiers, etc.).

De plus, la commission a étudié au cours de cette législature un projet d'aménagement de nouveaux jeux dans le préau, projet qui a été mis en veille dans l'attente d'une décision quant à la construction d'un pavillon provisoire. Ce dossier peut être réactivé de suite étant donné qu'une somme est prévue au budget 2007 et que le choix des jeux a été fait.

Le restaurant scolaire est géré en partenariat entre le GIAP, l'Association du restaurant scolaire et la Mairie. Vu l'augmentation des effectifs des élèves inscrits, un besoin de nouveaux locaux a été enregistré.

Quant aux problèmes liés à la rénovation des salles de classe et à l'ouverture de nouvelles classes suite à l'augmentation des effectifs, ils ont été gérés par la Mairie et la commission des bâtiments, la commission scolaire et bibliothèque s'occupant uniquement du mobilier scolaire mis à disposition des enseignants.

Une séance de la commission est fixée le mardi 5 juin à 18h30, Mme PORCHET transmettra dès que possible son dossier au nouveau président.

Commission culture, sports et loisirs

Depuis la dernière présentation de son travail, la commission culture, sports et loisirs s'est réunie à trois reprises, les 23 janvier, 13 mars et 27 mars.

A ces occasions, les commissaires ont :

- décidé d'équiper la salle communale d'une régie lumière et de placer sur le fond et les côtés de la scène un fond noir. Selon le devis fourni, ils ont voté un crédit complémentaire de Fr. 23'000.00 ;
- relu et amendé le projet de statuts pour le Groupement intercommunal Stade Marc Burdet ;
- préavisé favorablement la demande d'un crédit de Fr. 2'100'000.00 pour la construction du Centre sportif de la Vigne Blanche.
  Ils ont renouvelé leur réserve sur l'opportunité d'un mur de grimpe et demandé de transmettre ce point de vue à Bellevue ;
- accordé un crédit supplémentaire de Fr. 10'000.00 pour les Tréteaux de Genthod, portant ainsi le montant total à Fr. 70'000.00 ;
- accordé une subvention de Fr. 2'000.00 au Grouna Festival et une autre de Fr. 1'000.00 au Parlement des jeunes de Versoix.

Actions principales de la législature

Outre la gestion des dossiers ordinaires, les commissaires se sont préoccupées de :

- désigner des candidats au Mérite Commune de Genthod ;
- subventions aux sociétés communales - Accueil d'une nouvelle société sportive (Judo-club) ayant des activités juniors ;
- traitement des demandes individuelles ou extraordinaires - Attribution d'un montant de Fr. 15'000.00 pour la réfection de la Neptune ;

- organisation et programmation de diverses manifestations culturelles, poursuite de la diversification de l'offre des activités culturelles ;
- rencontre avec les président(e)s des sociétés locales subventionnées ;
- organisation d'un concert « rock » le soir de la fête de la musique ;
- suivi des Tréteaux de Genthod ;
- rénovation du terrain de basket ;
- infrastructures pour la jeunesse :
  aménagement d'un lieu de rencontre près du terrain de basket - Installation de jeux pour les « petits » au mail Lullin – Etude et refus de création d'un « skate parc » ;
- aménagement d'une zone de loisirs/centre sportif à la Vigne Blanche ;
- rénovation du stade de foot de Collex - Création d'un Groupement intercommunal ;
- aménagement d'une bulle au Tennis Club de Genthod ;
- aménagement du ponton du parc Lullin, dossier encore ouvert qui devrait se concrétiser en 2008.

Commission des affaires sociales et naturalisations

Naturalisations

21 dossiers ont été traités. 17 ont reçu un préavis favorable, 1 sera présenté lors du huis clos, 1 est en cours, 1 a été bloqué pour condamnation du demandeur, 1 est en attente de précisions du service cantonal des naturalisations.

La commission a écrit à ce même service en faisant part de son étonnement et mécontentement quant au manque d'informations important sur deux dossiers.

Il s'agissait pour le premier, du dossier pour lequel le demandeur avait été condamné, il avait été bloqué et le commissaire délégué l'avait appris en prenant rendez-vous avec l'intéressé.
Quant au deuxième dossier, les deux délégués de la commission ont appris, en rendant visite au demandeur, que son épouse était décédée.

Mme BOADA donne lecture de la réponse du service cantonal des naturalisations qui explique que dans les deux cas la responsabilité de ce service s'avère restreinte. En cas de condamnation, le Ministère public ne communique, à ce jour, aucun détail estimant qu'il n'y a pas là un intérêt public suffisant.
En cas de décès, il précise que ce service n'est pas toujours le premier informé de modifications importantes telle que celle relevée.

Aînés

Chaque mois de septembre, une sortie au Cirque Knie est proposée. Depuis novembre 2004, une escapade à la Foire de Genève est également organisée, deux repas et deux sorties ont eu lieu. Les aînés sont aussi invités à écouter au mois de décembre les chants de Noël des classes enfantines.

Appartement

En collaboration avec la commission des bâtiments, 32 appartements ont été attribués (dont 17 dans le nouvel immeuble, selon les critères établis par une sous-commission).

Aide à l'étranger

Ce n'est pas toujours facile de faire le tri des dossiers reçus au vu de l'intérêt qu'il démontre. La commission essaie d'avoir un suivi dans les projets afin de ne pas trop se disperser.

D'une manière générale, la commission préfère soutenir des petits projets, il s'agit souvent de

constructions d'écoles, de puits pour l'eau potable, de dispensaires, d'orphelinats, de formations paramédicales, etc. Le choix est vaste.
En résumé, une vingtaine de dossiers sont suivis presque annuellement selon leurs projets, quelques nouveaux sont étudiés et soutenus.

Crèche intercommunale
La crèche « Les 4 saisons » fonctionne depuis le 12 septembre 2005. La liste d'attente est longue entre les quatre communes partenaires.
En ce qui concerne le projet définitif, les statuts du « Groupement intercommunal pour la réalisation et la gestion d'un bâtiment destiné à une crèche » ont été acceptés. Le terrain acheté à Bellevue est en voie de déclassement.

Jeunes Gentousiens
En automne 2004, en collaboration avec la commission culture, sports et loisirs, un sondage a été envoyé aux jeunes entre 10 et 18 ans. Leurs principales demandes étaient un local pour se retrouver, un lieu pour la baignade, et divers terrains de sport.

Epicerie
En novembre 2006, un cahier des charges « idéal » a été défini, soit : nouvelle zone de stockage pour le magasin, extension de l'épicerie, horaire étendu, coin tea-room, livraisons à domicile, produits frais et locaux, service traiteur minimum, dépôt de teinturerie, boulangerie.

Commission de l'environnement

Déchetterie
En 2004, une fête a été organisée pour les 10 ans de la déchetterie « modèle », souvent copiée, jamais égalée. Malheureusement, deux ans après, elle a dû fermer, l'Etat ayant construit l'ESREC à quelques pas.

Tri des déchets lors des fêtes communales
Un concept de tri et récupération des déchets lors des diverses manifestations communales a été mis en place. Des jeunes sont engagés pour exécuter ce travail et le résultat s'avère satisfaisant.

Concours Village fleuri
La commission a aussi mis sur pied deux concours du Village fleuri. M. FEYER regrette le manque de participation des habitants à ce concours, malgré le grand nombre de nouvelles villas implantées à Genthod.

Journées nature
Trois journées ont été organisées durant la législature (observations des oiseaux du Léman, visite de l'Observatoire de Sauverny et visite de l'Aéroport de Genève). Une visite de l'entreprise skyguide a également eu lieu.

Education des chiens
Suite aux divers accidents de morsures graves par des chiens dits dangereux, le Club d'éducation canine de Bellevue a proposé d'organiser une matinée d'information pour les habitants. Cette matinée a eu lieu au printemps 2006 et les membres du club ont impressionné les Gentousiens par leur savoir-faire et la maîtrise de leurs chiens.

Divers
La commission a reçu un habitant qui avait déposé une pétition au Grand Conseil concernant le bruit de

l'autoroute ; elle a discuté une proposition d'installer une table d'orientation au Creux-de-Genthod, et elle a également accordé plusieurs achats de machines pour la voirie. Finalement, lors de la tempête exceptionnelle du 29 juillet 2005, qui a endommagé ou arraché un grand nombre de magnifiques arbres, demande a été faite pour établir un contrôle de l'état de santé des arbres, contrôle qui aura lieu durant l'été 2007.
En 2004, l'Agenda 21 a été présenté au Conseil. Malheureusement, ce projet n'a pas été accepté.
M. FEYER espère que ce dossier sera réétudié lors de la prochaine législature.

Commission des finances
La commission se réunit en principe deux fois par année, pour le budget et pour l'étude des comptes. M. GRAND souligne que les budgets sont bien tenus et relève une très nette progression de la fortune, surtout due à des recettes fiscales.
La fortune étant très importante, et comme déjà signalé à de nombreuses reprises, il souhaiterait traiter le problème en diminuant les recettes. Il espère que le prochain président arrivera à convaincre le Conseil de retourner le trop-perçu. Il remercie aussi pour tout le travail accompli durant la législature qui s'achève.

Commission de l'aménagement du territoire
Le nouveau plan directeur communal a grandement occupé la commission. Il est maintenant terminé et dessinera la commune pendant les vingt prochaines années.

La commission a aussi étudié l'achat de terrains qui permettront le développement futur de Genthod. Elle s'est également penchée sur la problématique des chemins privés qui n'est, à ce jour, pas encore résolue.

Mme GOBBI souhaite bonne chance au prochain président de la commission et l'épaulera en cas de besoin.

Commission génie civil
Durant cette dernière législature, la commission du génie civil à investi plus de 7.7 millions de francs dans l'infrastructure communale.

Ces projets se sont répartis :

44% pour des collecteurs
27% pour les routes
23% pour le téléréseau
3% pour l'éclairage
3% pour divers

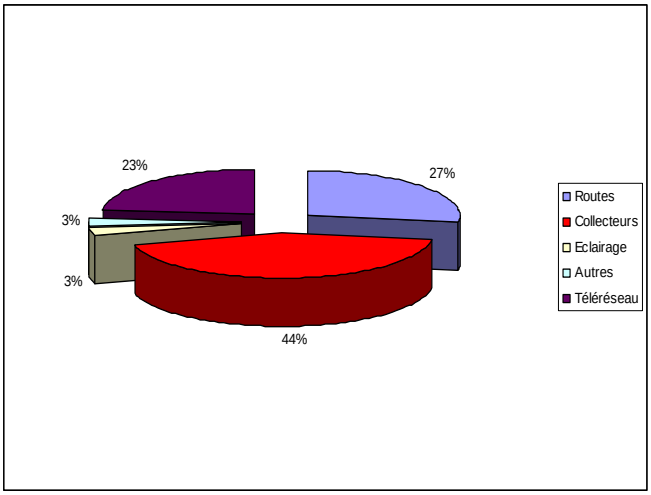

Liste des investissements

Désignation	Catégorie	Investissements

Construction d'une piste cyclable à la route de Collex	Routes	270'000.00
Installation de la fibre optique pour le réseau câblé communal	Téléréseau	1'741'300.00
Achat d'une nouvelle balayeuse pour le service d'entretien des routes	Autres	210'000.00
Réfection du chemin de la Pralay sur sa partie communale	Routes	330'000.00
Construction de collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées aux chemins de Pougny et Pré-Félix	Collecteurs	1'500'000.00
Pose d'un revêtement bitumineux et remplacement de l'éclairage public sur les chemins de Pougny et du Pré-Félix	Routes	240'000.00
Modération de trafic sur la route de Malagny	Sécurité	348'000.00
Reconstruction des collecteurs eaux pluviales – eaux usées aux chemins Mont-Rose, Sautoir-d'Or et Moissons	Collecteurs	1'700'000.00
Eclairage public	Eclairage	240'000.00
Réaménagement d'une partie du chemin des Chênes	Routes	130'000.00
Réfection du chemin de la Pralay - tronçon entre le chemin du Pré-Paul et la route de Malagny	Routes	250'000.00
Réfection des routes, trottoirs et parking du quartier de la Chêna	Routes	823'000.00
Total		7'782'300.00

Ces investissements ont tous été approuvés à l'unanimité par le Conseil municipal. M. STALDER remercie ses membres au nom de toute la commission.

Liste des projets en cours

Les projets en cours d'élaboration par la commission sont les suivants :

- Chemin piétonnier Genthod-Versoix
- Chemin piétonnier du centre de Genthod jusqu'au chemin des Limites
- Aménagement des sens de circulation au chemin Pré-Félix
- Réaménagement du parking de la gare de Genthod-Bellevue
- Création d'un trottoir du centre du village jusqu'au bas de la route du Saugy

Conclusion

M. STALDER remercie les membres de la commission qui ont permis, par leur travail, ces investissements, et M. SCHMULOWITZ qui les a fait réaliser.

Il relève un bémol concernant le déploiement du téléréseau qui tarde fortement. Néanmoins, étant donné la décision de la commission de suivre sa proposition de supprimer les taxes de raccordement, l'extension devrait aller dans le bon sens.
Pour terminer, il recommande, à l'avenir, de travailler sur les critères d'évaluation des soumissions des entreprises afin d'inclure des notions de performances temporelles et ne pas se baser que sur le prix offert.

7. PROPOSITIONS DU MAIRE

Néant.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

- *Analyse de la législature 2003-2007 et propositions du Groupement pour les Intérêts de Genthod*

Le Groupement se réjouit des nombreux projets et réalisations communaux et intercommunaux qui ont vu le jour au cours de la législature. Faute de pouvoir tous les citer, le Groupement aimerait mentionner ici la construction du nouvel immeuble aux normes Minergie, la création de la crèche intercommunale, l'engagement de patrouilleuses scolaires, ainsi que le très vif succès rencontré par la fête des Tréteaux de Genthod et les nouveaux jeux du mail Lullin.

Lors de la prochaine législature, de nombreux défis attendent le nouveau Conseil municipal et son Exécutif : parmi ceux-ci, certains tiennent particulièrement à cœur au Groupement : il s'agit du dossier du Grand Malagny, de la réalisation du centre voirie-pompiers, de l'aménagement du rural et du centre du village, sans oublier le nouveau bâtiment à vocation parascolaire, la nouvelle épicerie, la modération du trafic de transit, la construction de pistes cyclables et de chemins piétonniers, une meilleure desserte du haut de Genthod par les transports publics, ainsi que le centre sportif intercommunal de la Vigne Blanche. Le Groupement juge important que ces réalisations s'inscrivent dans un développement maîtrisé de la Commune, et sans déséquilibre financier. Le Groupement souhaite enfin que le développement durable ne soit pas un vain mot, et que les objectifs de l'Agenda 21 continuent à être intégrés dans tous les projets précités.

Le Groupement aimerait remercier les commissaires pour leur excellent travail, et plus particulièrement les présidents de commissions pour leur engagement croissant dans la gestion des affaires de la commune. Le Groupement regrette toutefois que ce travail ne reçoive pas plus de publicité, et que les engagements de certains conseillers municipaux dans le domaine de la petite enfance, de l'organisation des Tréteaux de Genthod, dans l'élaboration de règlements communaux et intercommunaux, n'aient pas été portés à la connaissance des communiers de manière plus systématique.

1. Le Groupement propose donc que le *Genthod Info* devienne une plate-forme de communication à travers laquelle les Gentousiens soient informés de manière fidèle et régulière à propos des engagements des conseillers, de l'avancement des projets en cours et de la vie sociale de Genthod. A cette fin, il suggère que:

- les éditoriaux soient signés en alternance par Madame le maire et ses adjoints,
- les trois groupes politiques et les associations de la commune puissent s'y exprimer.

2. Durant la législature écoulée, le Groupement a constaté certains dysfonctionnements qu'il serait judicieux de corriger durant ces prochaines quatre années afin que les dossiers soient traités de manière optimale. En ce qui concerne les devis soumis en commissions, le Groupement s'étonne que les décisions soient souvent prises sur la base d'un seul devis. De plus, le suivi des travaux est effectué par M. RAVESSOUD de la Régie Besuchet, ce qui est insatisfaisant. Le GIG propose qu'à l'avenir :

- les commissaires refusent de voter toute dépense présentée sur la base d'un seul devis ;
- dans la mesure du possible trois devis sont présentés pour qu'une décision soit prise ;
- la Commune engage un ingénieur dont le mandat consisterait à vérifier les montants des factures et assurer une réalisation satisfaisante des travaux.

3. Le Groupement constate que la charge des commissaires et présidents s'est considérablement alourdie durant la législature qui vient de s'écouler. Il demande donc à la commission des finances de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance consacrée au

budget l'augmentation de la valeur du jeton de présence.

Le Groupement annonce enfin qu'il présentera un projet de législature lors du premier Conseil municipal de la prochaine législature, soit le 19 juin 2007.

- *Vandalisme*

M. RYCHNER soulève le problème de la recrudescence du vandalisme à Genthod. Il explique qu'il y a eu ces derniers temps quelques manifestations, tout à fait honnêtes, dans des lieux publics de Genthod, et que certains jeunes, même par la force, viennent se greffer dans ces fêtes.
Des plaintes sont parvenues en Mairie et elle a tiré un parallèle entre les différents auteurs. Il souhaite que ce sujet sécurité au centre du village, afin d'éviter les maladresses dont il a eu écho, soit traité rapidement en commission sécurité publique.

M. SCHMULOWITZ indique, que suite à des plaintes et demandes répétées des habitants du centre du village, la Mairie a demandé à la Paroisse protestante de faire en sorte que les fêtes organisées au presbytère ne dégénèrent pas. Lors de la fête du 28 avril, une « armée » de jeunes s'est abattue dans ce quartier, il y a eu des abus de consommation d'alcool, des dégâts ont été causés, des journaux déversés dans la fontaine, des boules de papier jetées contre les vitres des habitations, etc. Certaines personnes âgées ont été affolées et choquées par ce rassemblement de jeunes.
Il précise que ce n'est pas du tout une attitude anti-jeunes, mais qu'il est nécessaire de maîtriser ces fêtes pour qu'elles se passent normalement et ainsi éviter une mauvaise impression.

M. STALDER souligne que sa fille a participé à cette fête et qu'elle lui a signifié qu'à l'intérieur il ne s'était strictement rien passé. Il y a eu un malheureux amalgame et il pense qu'il est important de ne pas « tirer » sur l'organisateur, car ces fêtes pour les jeunes peuvent avoir lieu, mais il faut faire en sorte d'éviter les sangsues qui viennent les perturber.

M. RYCHNER indique que Mme ABEL a été convoquée en mairie. Il pense que si la Mairie tirait à « boulets rouges » aussi fort sur l'entreprise Franck Muller, les choses évolueraient probablement plus rapidement. Il précise qu'il a passé près de deux heures sur place pendant cette fête. Il souhaite vivement éviter cet amalgame, mais reconnaît qu'il est extrêmement délicat de gérer ce type de soirée, l'agent de sécurité étant impuissant devant un nombre important de jeunes.

M. SCHMULOWITZ indique que la Mairie n'a pas fait l'amalgame, mais une demande avait été formulée à Mme ABEL lui demandant de prendre des adultes ou même un agent de sécurité pour cadrer ces fêtes et l'aider en cas de débordements.

M. RYCHNER estime qu'il y a eu une accusation dans le courrier qui lui a été envoyé par la Mairie.

M. SCHMULOWITZ lui signifie que des plaintes sont parvenues en Mairie et qu'elle se doit de réagir.

M. GUEX indique que ce problème relève de la police, que les autorités communales doivent faire état de leur autorité et faire régner l'ordre, il propose que ce sujet soit abordé rapidement en commission.

Mme GOBBI tient à souligner que, selon les dispositions légales, il n'est pas possible d'imputer des dommages et intérêts à l'égard de Mme ABEL.

Ce sujet sera repris en commission sécurité publique dans les meilleurs délais et un courrier émanant de la Mairie doit être adressé à Mme ABEL concernant le dédommagement pour les dégâts causés.

- *Remerciements*
  M. REINMANN remercie pour les fleurs reçues lors de son séjour forcé à l'hôpital.

- *Ecole*
  Mme CADEI stipule que M. MIRANDA a de plus en plus de peine à se garer à proximité de la salle des sociétés quand il livre les repas. Il semblerait que de nombreux parents utilisent ce parking.
  Ce sujet sera étudié en commission avec éventuellement la remise en service de la barrière existante.

- *Jeux au mail Lullin*
  Mme CADEI signale que des racines poussent sous le jeu de la balançoire avec les pneus. Les animatrices du GIAP craignent que les enfants ne tombent et s'empalent.
  La Mairie se préoccupe de régler ce problème.

9. MESSAGE DU PRESIDENT SORTANT

« Madame le maire,
Messieurs les adjoints,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Avant de me demander ce que j'allais vous dire en cette fin de législature, j'ai relu – par prudence – les paroles que j'avais prononcées il y a presque quatre ans, lorsque cette même législature a débuté. Ceci m'a permis de constater que la plupart des vœux que j'avais formulées à l'époque se sont concrétisés depuis, ce qui prouve peut-être que je n'étais pas assez ambitieux.

Le premier de ces vœux était que l'on parvienne à préserver cette culture du dialogue qui caractérise, depuis plusieurs législatures, le travail de ce Conseil. Cela semble aller de soi à Genthod, mais il suffit de regarder autour de soi pour se rendre compte que c'est loin d'être une évidence.

Je crois pouvoir dire que, sur ce point, nous avons réussi : notre travail reste marqué par un esprit constructif. Nous avons su aller vers l'autre, sans faire preuve d'esprit sectaire ou dogmatique. Il est vrai que la nature des problèmes que nous avons à régler au niveau municipal n'incite pas trop aux polémiques politiciennes, mais nous savons tous qu'il n'en va pas partout ainsi.

Sans même parler du spectacle donné par la Ville de Genève, j'ai pu constater dans les discussions au sein du « Groupement des législatifs de la Rive droite » que les conseillers municipaux sont souvent très remontés contre leurs exécutifs qui, apparemment, ne les tiennent au courant de rien. A Genthod, où – quoi qu'on en dise avant les élections – les choses ne se passent pas si mal, ce genre de petite guerre n'a heureusement pas cours.

Notre commune doit pourtant faire face à plusieurs défis, le plus important étant certainement sa croissance.

Cette croissance implique, premièrement, la mise à disposition de nouvelles infrastructures. Pour une commune riche comme la nôtre, c'est là de loin la partie la plus facile à régler : on examine le problème, on fait appel à des architectes ou à des ingénieurs, on discute des projets et on les réalise.

Je ne parle même pas de la facture à payer, puisque notre commune perçoit chaque année des montants qui excèdent de loin ses besoins.

Ceci m'incite à faire une petite parenthèse financière : il y a quatre ans, je m'étais interrogé sur la durabilité des excédents de recettes à Genthod. J'avais tort, ces excédents se sont même amplifiés. Mais nous savons aussi qu'ils ne sont pas vraiment structurels, puisqu'ils ne dépendent pour l'essentiel que d'un petit nombre de personnes. Nous devrions donc nous poser la question de savoir s'il est juste de percevoir auprès de ces quelques contribuables des moyens dont nous n'avons pas vraiment l'utilité.

Revenons-en à nos infrastructures. On ne se rend compte qu'après coup si – une fois réalisés – les projets sont réussis, si les bâtiments construits s'inscrivent dans le paysage, si l'on est parvenu ou non à préserver un équilibre auquel la population tenait. Dans toute nouvelle réalisation – même celles dont l'utilité est la moins contestable – il y a toujours un risque de dénaturer un environnement qui méritait d'être protégé et, par conséquent, de faire autant de mal que de bien. Une fois un bâtiment construit, il n'est plus possible de le déconstruire.

Ici aussi, je crois pouvoir dire que nous pouvons regarder sans rougir les réalisations de ces quatre dernières années.

Le second défi de la croissance, encore bien plus exigeant que le précédent, est celui qui consiste à intégrer la nouvelle population. Là, il ne s'agit pas de gérer des objets mais de motiver des gens. Le but est de leur donner l'envie de participer activement à la vie de la commune, afin qu'elle ne devienne pas une quelconque banlieue plus ou moins résidentielle, mais conserve au contraire son véritable caractère villageois.

Les vieux Gentousiens me diront que je n'ai moi-même jamais connu notre commune lorsqu'elle comptait trois ou quatre fois moins d'habitants qu'aujourd'hui. C'est vrai. Mais il n'en demeure pas moins que nous avons jusqu'à présent réussi à préserver une sorte d'équilibre et à susciter dans la population de Genthod un certain sentiment d'appartenance. Ce sentiment va être de plus en plus difficile à conserver. Les déprédations qui se multiplient sur la commune sont autant d'avertissements à prendre très au sérieux.

Pourtant, plutôt que vilipender des absents, je voudrais adresser un remerciement tout particulier à celles et à ceux qui, au cours de ces quatre dernières années, se sont investis sans compter pour organiser des fêtes villageoises, des cérémonies de promotions dignes de ce nom, des concerts de jazz ou autres, bref tous ceux qui ont payé de leur personne pour offrir à la population des occasions de se rencontrer.

A mon avis, il y a mieux à faire qu'installer des caméras de surveillance à chaque coin de rue : c'est de faire en sorte que les gens se parlent, qu'ils apprennent à se connaître et, par-là même, à se respecter.

Pour conclure, en vous remerciant encore une fois pour l'excellent esprit de coopération durant la dernière législature, je voudrais prendre congé de celles et de ceux qui ne se retrouveront pas autour de cette table, à partir du 4 juin prochain, pour de nouvelles aventures… »

10. MESSAGE DU MAIRE

« Monsieur le président, je vous remercie de votre message, et de nos rapports constructifs et agréables pendant ces quatre dernières années.

Beaucoup de choses ont été entreprises, beaucoup de travail et un investissement de chacun sont à relever. L'addition de toutes vos connaissances, vos expériences, votre sensibilité pour pouvoir arriver à ces réalisations ont été mises à disposition de la population. Des réalisations pensées, réfléchies, discutées dans des dialogues où il est possible de s'exprimer d'une manière normale et naturelle, en faisant part de ses sensations et ses vœux, c'est rare dans un Conseil municipal.

Nous avons la chance de vivre à Genthod des moments que beaucoup de communes ne vivent pas. Elles se perdent dans des combats bêtes et doctrinaires que nous ne connaissons heureusement pas.
A tous les conseillers municipaux, à la Mairie, je tiens vraiment à vous remercier pour cette entente.

Lors de la visite de M. Robert CRAMER, qui entreprend une tournée de toutes les communes, et qui terminait chez nous, il a signifié que Genthod ne posait pas de problème au Conseil d'Etat, que la commune était bien gérée, et que tout allait bien !

Dans tout ceci, une chose à ne pas oublier, quand on parle de la Mairie, il s'agit aussi du personnel, le personnel est là, à votre disposition, convoque, exécute tout un travail invisible, organise les fêtes, et je tiens vraiment à remercier ce personnel toujours disponible.
Vous tous, et mes adjoints, je vous remercie aussi pour tout le travail exécuté pendant ces quatre dernières années, et un merci tout spécial à ceux qui nous quittent ».

Finalement, Mme le maire remet un cadeau au président pour le remercier d'avoir dirigé le Conseil avec beaucoup de tact.

En signe de reconnaissance, la Mairie offre à tous les conseillers un présent qui leur permettra d'exprimer leurs pensées et leurs états d'âmes.

11. HUIS CLOS (NATURALISATION)

La séance publique est levée à 22h45.

La secrétaire	Le président
Arlette PORCHET	Michel DEROBERT